

Le deux avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - PROUX - RAFIK - REGRENIL - RIGONDEAUD - MM. BOISARD - BURLIER - DEVAUTOUR - GERGAUD - LAFFENÈTRE - MAZÈRE - PÈBRE - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme LAMAURE à M. GERGAUD
Mme DONADIEU à Mme GAUTHERIE
Mme EL HARMOUCHI à M. ZIAT
M. MATHA à M. LAFFENÈTRE
M. BANIZETTE à Mme OLIVIER
M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD
M. QUÉRY à Mme DUMAS
M. TIFALLA à Mme DANÈDE

Membres en exercice :	29
Présents :	17
Votants :	25
Date de convocation :	20/03/2024

ABSENTS EXCUSÉS : Mme EL BASRI - M. ISSARD

ABSENTS : MM. DUMORTIER - GUIBRETEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MAZÈRE

DÉLIBÉRATION 2024-04-23 – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil municipal de L'Isle d'Espagnac, réuni sous la présidence de M. LAFFENÈTRE Jacques, doyen d'âge, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 sous le mandat de Monsieur Michel ISSARD en sa qualité de maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2023 lequel peut se résumer ainsi :

<u>1) Section de fonctionnement</u>	
Dépenses de l'exercice	6 122 788.56 €
Recettes de l'exercice	6 753 733.24 €
Résultat de l'exercice	630 944.68 €
Résultat reporté (N-1)	699 138.31 €
Excédent d'exploitation cumulé (A)	1 330 082.99 €
<u>2) Section d'investissement</u>	
Dépenses de l'exercice	1 363 680.78 €
Recettes de l'exercice	1 900 058.91 €
Résultat de l'exercice	536 378.13 €
Résultat reporté (N-1)	- 917 866.82 €
Résultat d'investissement cumulé (B)	- 381 488.69 €
<u>3) Résultat (A+B)</u>	
	948 594.30 €
Restes à réaliser dépenses	176 146.84 €
Restes à réaliser recettes	222 630.38 €
<u>Solde des restes à réaliser (C)</u>	46 483.54 €
<u>4) Résultat global (A+B+C)</u>	
	995 077.84 €

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La commission Finances – Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 14 mars 2024.

Monsieur Michel ISSARD, en sa qualité de Maire, quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

AR Prefecture

016-211601661-20240402-2024_04_23-DE
Reçu le 03/04/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 3 avril 2024
Monsieur le Maire

